
Le *tahakkoum* et la parlementarisation du régime politique marocain à l'aune des élections de 2016¹

Thierry Desrues*

Les résultats des élections locales et régionales du 4 septembre 2015 avaient mis en exergue la polarisation croissante entre les islamistes du Parti de la Justice et du Développement (PJD) et le Parti Authenticité et Modernité (PAM) (Desrues 2016). Comme c'était prévisible, dès le début de l'année 2016, la vie politique marocaine a tourné autour des élections législatives fixées au 7 octobre.

Tout au long de l'année, Abdelillah Benkirane, le Chef du gouvernement PJDiste a semblé avoir oublié le contexte exceptionnel qui avait permis sa victoire électorale cinq ans auparavant (Desrues 2012). Or, pour le roi et son entourage la parenthèse de la contestation portée par le Mouvement du 20 Février en 2011 est définitivement refermée. Les résultats du PAM aux élections locales et régionales de 2015 ont renoué avec l'espoir du Palais de trouver dans ce parti un relais légitimé par les urnes pour écarter les islamistes.

Le PJD considère que l'application du texte constitutionnel révisé en juillet 2011 devrait consacrer ce que les partis politiques issus du mouvement national appellent la « méthodologie démocratique » : la légitimité populaire octroyée par les résultats électoraux autoriserait les partis au gouvernement à prendre des initiatives politiques conformes à leur sensibilité idéologique et leur programme tout en respectant les orientations royales. Le choix démocratique devrait donc garantir une certaine autonomie aux élus le temps de leur mandat et le Chef du gouvernement devrait pouvoir guider, contrôler et rectifier l'action des ministres (articles 89, 92 et 93 de la constitution). Cette question centrale a été au cœur des tensions récurrentes entre les ministres du PJD, à chaque fois qu'ils ont pris des initiatives visant à réformer divers secteurs, et la Monarchie, qu'il s'agisse du roi, de ses conseillers ou des ministres avec ou sans affiliations politiques qui ne rendent de comptes qu'au Palais. Même si

* IESA-CSIC, Cordoue. Espagne. Chercheur associé à l'IREMAM (UMR7310, AMU/CNRS/IEP, Aix-en-Provence, France) et Centre Jacques Berque pour les études en sciences humaines et sociales (Rabat, Maroc).

1. Cet article s'inscrit dans le cadre des résultats du projet de recherche « Problèmes publics et militantisme au Maghreb. La participation sociale et politique des jeunes dans leur dimension locale et transnationale », financé par le Ministère espagnol de l'Économie et de la Compétitivité (CSO2014-52998-C3-2-P) (2014-2017).

ces tensions ont souvent été entourées de polémiques visant l'agenda islamiste du PJD (relance de l'arabisation et respect des interdits musulmans)², elles ont mis à jour la contradiction entre un slogan, – la parlementarisation du régime –, propagée par les défenseurs de la réforme constitutionnelle en 2011, et la réalité de la pratique politique au cours de la législature (Desrues 2017). En effet, ladite pratique s'apparente beaucoup plus à la celle d'une monarchie exécutive où le roi règne et gouverne.

Si les tensions issues de cette articulation apparemment contradictoire ont émaillé la vie politique marocaine depuis l'arrivée du PJD au gouvernement, elles ont atteint leur paroxysme en 2016. La défiance semble s'être installée définitivement entre le Chef du gouvernement et le ministre de l'Intérieur, Mohamed Hassad.

Toute une série de rumeurs, d'affaires et de scandales de diverses envergures et touchant des registres variés ont éclaté au grand jour. Quand le PJD est visé, il riposte en accusant l'intervention « de forces obscures ». Dans ce climat délétère, le rôle joué par le ministère de l'Intérieur a été pointé à plusieurs reprises dans des enquêtes, des arrestations, des poursuites judiciaires et des fuites dans une certaine presse soupçonnée d'être aux ordres. Celui-ci n'est pas seulement accusé de mener avec toute une série d'acteurs institutionnels, sociaux, politiques et médiatiques un travail de sape de l'action des islamistes : il est aussi dénoncé comme étant l'incarnation du *tahakkoum*³, une nouvelle version de l'État profond marocain visant à faire triompher le PAM.

Dans ce texte, on retracera une série d'événements qui reflètent cette polarisation croissante entre les tenants de la « méthodologie démocratique » et les partisans de la « monarchie exécutive ». On verra comment cette polarisation s'exprime à travers les rumeurs, le soupçon ou la dénonciation et comment les médias s'en emparent. Simples affaires montées en épingle ou véritables scandales⁴, quoiqu'il en soit elles font le lit des thèses complotistes. Si elles sont autant d'indicateurs de la reprise en main de la monarchie et de la résilience du PJD, les résultats des élections à la Chambre des représentants ont rappelé de nouveau les limites rencontrées par des formations politiques ayant peu de prise sur la population. Quant à la stratégie du Rassemblement National des Indépendants (RNI) visant à bloquer les négociations pour la formation

2. On renvoie à la révision du cahier des charges de l'audiovisuel (Desrues 2014), au projet de loi de réforme du code de la presse qui proposait d'interdire la publicité pour les boissons alcoolisées et les jeux de hasard (voir *infra*), à la réforme de l'éducation qui misait sur le Français comme langue d'enseignement dès le primaire à côté de l'arabe (Desrues 2017), ainsi qu'aux polémiques autour de la loi organique sur la langue amazighe.

3. Le terme *tahakkoum* fait l'objet de diverses traductions se référant tour à tour à la recherche ou l'exercice de l'emprise, l'hégémonie, le contrôle sur le champ politique, selon les utilisateurs du terme, par des « forces obscures », un « État parallèle », ou nommément, par Fouad Ali El Himma, le conseiller politique du roi. Mais, c'est celle de « téléguidage » du champ politique par des personnes et des groupes d'intérêts qui échappent au contrôle des institutions démocratiques proposée par Omar Brousky qui semble la plus appropriée pour cerner au mieux le sens véritable de ce nouveau vocable dans le contexte politique marocain. Dès lors le *tahakkoum* se réfèrera au téléguidage de divers acteurs depuis le Palais pour assurer l'emprise de la monarchie sur le champ politique. Voir Omar Brousky, « Au Maroc, le "parti du roi" en campagne contre le "parti de Dieu", *Orient XXI*, 4 octobre 2016, <<http://orientxxi.info/magazine/au-maroc-le-parti-du-roi-en-campagne-contre-le-parti-de-dieu,1501>>.

4. À propos de ces notions, on renvoie par exemple à Boltanski et al. (dir.) (2007).

du gouvernement, elle a mis à jour de nouvelles modalités de déploiement du contrôle du Palais sur le gouvernement.

Les acteurs de l'opposition au PJD et la prorogation d'Abdellilah Benkirane au poste de Secrétaire national

Dès le début de l'année les principaux partis politiques et les syndicats ont pris pour cible le PJD. Ils ont été soupçonnés par ce dernier d'être relayés dans leurs activités d'opposition par le ministère de l'Intérieur.

L'opposition parlementaire et l'opposition au sein du gouvernement

Quelques jours avant l'annonce de la date des élections, le 24 janvier, Ilyas El Omari a été élu à l'unanimité nouveau secrétaire général du PAM en remplacement de Mustapha Bakkoury⁵. Cet homme, proche de Fouad Ali El Himma⁶, était considéré depuis le retrait de ce dernier en 2011, comme l'éminence grise qui dirigeait le PAM en coulisses. Fort des résultats obtenus lors des dernières élections communales et régionales de septembre 2015, le PAM prétend ainsi mettre toutes les chances de son côté pour mener la bataille du prochain scrutin législatif et renvoyer le PJD dans l'opposition. Le 13 février, Salaheddine Mezouar, secrétaire national du RNI et ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement Benkirane a rompu de nouveau la solidarité gouvernementale en critiquant la politique du Chef du gouvernement. Le 23, le PAM et l'USFP (Union Socialiste des Forces Populaires) ont annoncé la coordination de leur action afin de protéger le choix démocratique et moderniste du Maroc menacé par des courants fondamentalistes « apparents ou dissimulés »⁷.

Le front social

Les principales centrales syndicales, – Union Marocaine du Travail, Confédération Démocratique du Travail, Union Générale des Travailleurs du Maroc, Fédération Démocratique du Travail et Syndicat National de l'Enseignement Supérieur –, ont reconduit leur action d'opposition à la politique gouvernementale, récurrente depuis 2013 et la sortie de l'Istiqlal du gouvernement. En appelant à la grève générale le 24 février, elles reprochent au gouvernement l'absence de dialogue social et s'opposent à la réforme des retraites. Elles craignent que les futures lois en préparation relatives à l'exercice du droit de grève et aux syndicats ne les affaiblissent⁸. De son côté, le PJD s'élève contre des grèves qu'il taxe de politique, remettant ainsi en question leur légitimité et légalité. Dans ce contexte tendu, le ministère de l'Intérieur est intervenu à plusieurs reprises auprès des syndicats lorsque ceux-ci ont menacé d'appeler

5. Nadia Lamlili, « Maroc : le sacre d'Ilyas El Omari à la tête du PAM », *Jeune Afrique*, 25 janvier 2016, <<http://www.jeuneafrique.com/296567/politique/296567/>>.

6. Le conseiller royal qui a impulsé la création du PAM en 2009 (Desrues et Kirhlani 2010).

7. Mohammed Hamza Hachlaf, « Les deux partis veulent coordonner leur action pour lutter contre les courants politiques "fondamentalistes" », *Tel Quel*, 24 février 2016.

8. Pauline Chambost, « Les syndicats estiment que la grève générale de ce 24 février est un "grand succès" », *Tel Quel*, 24 février 2016. En ce qui concerne les grèves précédentes, on renvoie à Desrues (2013c, 2014 et 2015).

à la mobilisation⁹. Certains y ont vu une tentative visant à atténuer les tensions avec le Chef du gouvernement, tandis que d'autres ont cru y déceler les réticences des services de sécurité à voir les militants du mouvement islamiste Justice et Spiritualité rejoindre les manifestations¹⁰.

La stratégie de Benkirane : discréditer le PAM et le ministère de l'Intérieur

Ce contexte préélectoral semble convenir à Abdelillah Benkirane en tant que secrétaire national du PJD. En effet, celui-ci est plus à l'aise dans son rôle d'homme politique rompu aux joutes verbales avec l'opposition que dans celui d'un Chef du gouvernement censé défendre son bilan et soumis à un certain devoir de réserve.

Au cours du premier trimestre, il est passé à l'offensive à plusieurs reprises devant ses militants afin de les remobiliser dans l'optique de la tenue d'un prochain congrès du parti qui devrait lui permettre de rester à la tête de la formation islamiste au-delà des élections du 7 octobre. Il a accusé le PAM d'être un pseudo-parti politique « sans idéologie claire, sans leadership fort, sans discours cohérent et sans trajectoire historique, dont les sources de financement et les fonds dont disposent ses mentors sont suspects »¹¹. Il répondait ainsi aux attaques subies par le maire PJD de Rabat, Mohamed Sadiki, accusé en février par le PAM de ne pas avoir les capacités physiques et mentales d'occuper son poste.

Ces accusations font suite à la diffusion de documents dans une certaine presse¹² prouvant que son départ anticipé à la retraite en 2012 de la régie chargée de la gestion déléguée des services de distribution d'eau, d'électricité et de l'assainissement liquide (REDAL) de la région de Rabat-Salé-Témara, avait été motivée par de faux problèmes de santé. Certains médias ont insisté sur la malhonnêteté et la cupidité de l'élu, tandis que d'autres ont plutôt reproché au maire d'avoir agi en suivant l'exemple de nombreux autres collègues de la régie. Le nombre de cas recensés a renforcé l'hypothèse selon laquelle la direction de la REDAL souhaitait dégraisser son personnel et aurait trouvé ce motif pour encourager les salariés à partir en évitant de leur verser la totalité de leurs indemnités. Cependant, après plusieurs jours de polémiques, l'affaire a pris une autre dimension quand le wali de Rabat a dépêché l'IGAT (Inspection générale de l'administration territoriale) à la REDAL.

9. Tahar Abou El Farah, « L'Intérieur reprend en main le dialogue social », *La Vie Économique*, 25 janvier 2016, <<http://lavieeco.com/news/politique/linterieur-reprend-en-main-le-dialogue-social.html#5BMpuqLQFscjef45.99>>.

10. Ce mouvement islamiste ne jouit toujours pas de reconnaissance légale de la part des autorités marocaines. Ces dernières sont soupçonnées d'être aux origines des réticences exprimées par les centrales syndicales envers la montée en visibilité des sympathisants de Justice et Spiritualité lors des marches de protestation. Cf. Wadii Charrad, « Manifestations du 1er mai : Al Adl Wal Ihsane y prendra part, mais sous conditions », *Tel Quel*, 28 avril 2016.

11. Mohammed Hamza Hachlaf, « Benkirane demande aux électeurs de "résister" avant le 7 octobre », *Tel Quel*, 10 avril 2016, <http://telquel.ma/2016/04/10/benkirane-appelle-les-elec-teurs-resister-dici-7-octobre_1491497>.

12. Il s'agit de périodiques soupçonnés d'être proche des services de sécurité et secrets marocains.

Benkirane ne s'est pas contenté de critiquer ses adversaires politiques ou d'appeler à une alliance avec l'Istiqlal. Il a jeté le discrédit sur les résultats des élections en laissant sous-entendre que le PJD était bel et bien le premier parti du pays, indépendamment des résultats officiels des scrutins et ce bien avant son accès au gouvernement en novembre 2011¹³. En jetant le doute sur la véracité des résultats électoraux des quinze dernières années, il vise le ministère de l'Intérieur qui n'a toujours pas publié les résultats détaillés des élections de 2015 et 2011 et auquel il prête des velléités interventionnistes en faveur du PAM lors du prochain scrutin. C'est dans ce sens que le mouvement de walis et gouverneurs, qui a touché 22 provinces au début du mois de février, a été interprété : le ministère de l'Intérieur placerait des hommes de confiance dans des régions majoritairement rurales avec la mission d'endiguer le PJD¹⁴.

Cet argumentaire s'inscrit dans une stratégie du coup pour coup. Il vise à rassurer la base militante des islamistes à la veille d'un congrès extraordinaire du parti qui doit assurer la reconduction du Chef du gouvernement à sa tête.

Le congrès extraordinaire du PJD : Benkirane s'impose

Comme tous les partis politiques, le PJD, conformément à la loi, doit tenir son congrès tous les quatre ans (article 49)¹⁵. Le samedi 28 mai, le congrès extraordinaire du PJD a approuvé à quasi l'unanimité des 1 644 militants présents (95 %) le seul point à l'ordre du jour : le report de la date du congrès national du parti à l'année 2017. Cette décision prolonge d'autant les mandats des dirigeants de la formation politique islamiste et conforte ainsi Abdellilah Benkirane à la tête du parti pour encore une année au moins.

En prenant cette décision, les militants enlèvent un argument de poids aux détracteurs du PJD qui n'auraient pas manqué de saisir l'occasion d'un troisième mandat de Benkirane pour critiquer la modification des statuts d'un parti qui se targue de son exemplarité en termes de démocratie interne¹⁶. Par ailleurs, cette option ratifie la conviction parmi les militants du rôle fondamental joué par Benkirane dans la victoire du PJD en 2011 et dans la percée réalisée lors des élections communales de septembre 2015. Elle confirme au passage le contrôle exercé par celui-ci sur l'appareil du parti et montre que la menace représentée par le retour en force du PAM est prise au sérieux. Renforcé par ces résultats, Benkirane a rappelé la responsabilité du ministère de l'Intérieur dans le bon déroulement du scrutin à venir : « Toutes les indications et les statistiques

13. Mohamed Badrane, « Benkirane : "Le PJD a gagné des élections bien avant 2011" », *Aujourd'hui le Maroc*, 17 février 2016, <<http://aujourd'hui.ma/politique/benkirane-le-pjd-a-gagne-des-elections-bien-avant-2011>>.

14. Cf. López García et Hernando de Larramendi (2016), « Las elecciones legislativas de Marruecos de 2016: contexto y lecturas », *ARI*, 82/2016, 30/11/2016, <http://www.realinstitutoelcano.org/wps/portal/rielcano_es/contenido?WCM_GLOBAL_CONTEXT=/elcano/elcano_es/zonas_es/mediterraneo+y+mundo+arabe/ari82-2016-lopezgarcia-hernandodelarramendi-elecciones-legislativas-marruecos-2016-contexto-y-lecturas>.

15. Christophe Sidiguitie et Mohamed Etayea, « Tout ce qu'il faut retenir du congrès du PJD », *Tel Quel*, 29 mai 2016, <http://telquel.ma/2016/05/29/pjd-tiendra-congres-national-apres-les-elections_1499293>.

16. Tahar Abou El Farah, « PJD : La démocratie mise à rude épreuve », *La Vie Économique*, 16 mars 2016, <http://lavieeco.com/news/politique/pjd-la-democratie-interne-mise-a-rude-epreuve.html#A4gHtMU7WTBTxrv99>

jusqu'à présent nous donnent favoris. [...] Si les résultats ne sont pas ce que le peuple attend, je n'ose pas imaginer comment il va recevoir la nouvelle »¹⁷.

Enfin, si la décision du congrès du parti n'a pas clos le débat sur un possible troisième mandat de son chef¹⁸, elle envoie un message univoque aux autres acteurs politiques et, en premier lieu, au roi sur le candidat du parti au poste de Chef du gouvernement, en cas de victoire électorale du PJD en octobre prochain.

Toutefois, les accusations et les soupçons lancés par Benkirane contre ses adversaires donnent l'occasion à l'opposition de l'attaquer en lui reprochant d'endosser le rôle de Chef du gouvernement la semaine et celui de Chef de l'opposition le week-end. Surtout en mettant le ministère de l'Intérieur dans son collimateur, le dirigeant du PJD prend le risque de dépasser les lignes rouges fixées par la Monarchie¹⁹.

Des usages du *tahakkoum* par Benkirane au coup d'arrêt du roi : rumeurs, affaires et complots

L'euphorie de la reconduction de Benkirane à la tête du PJD a été de courte durée. Dès les premiers jours du mois de juin, le secrétaire national s'est présenté comme étant victime d'une campagne visant à dénigrer son bilan²⁰. Or, c'est justement ce type de polémiques qui vont lui permettre d'éluider la présentation d'un bilan plutôt mitigé et de passer à l'offensive contre le *tahakkoum*. L'escalade dans la dénonciation de l'intervention de cet « État parallèle » par l'intermédiaire du PAM et du ministère de l'Intérieur, qui menacerait le choix démocratique de la population appelée à voter le 7 octobre, a marqué une pause pendant plusieurs semaines après que le roi a recadré le Chef du gouvernement. Ce faisant, le climat politique délétère a été alimenté par la publicité autour d'affaires de diverses natures portant préjudice tantôt au PJD, tantôt au ministère de l'Intérieur.

17. Christophe Sidiguitiebe et Mohamed Etayea, « Tout ce qu'il faut retenir du congrès du PJD », *op.cit.*

18. Comme le suggère Youssef Aït Akdim, en cas de victoire électorale, « Benkirane serait alors en position de force pour faire modifier les statuts du PJD et briguer un troisième mandat de secrétaire général, tout comme il pourrait se retirer, avec le sentiment du travail accompli ». Voir Youssef Aït Akdim, « Maroc : Abdelilah Benkirane consolide son leadership pour les législatives », *Le Monde*, 30 mai 2016, <http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/05/30/maroc-abdelilah-benkirane-consolide-son-leadership-pour-les-legislatives_4929000_3212.html#dlmE19eRfWV0fpbk.99>.

19. Ahmed Adoua, « El-Malki : Benkirane, Chef du gouvernement quatre jours par semaine », *le360.ma*, 18 janvier 2016, <<http://fr.le360.ma/politique/el-malki-benkirane-chef-du-gouvernement-quatre-jours-par-semaine-61738>>.

20. À la fin du mois de juin, il a été accusé d'avoir fait du favoritisme au profit de sa fille afin qu'elle obtienne un poste au secrétariat général du gouvernement. L'an dernier, l'un de ses fils, Radouane, avait été accusé d'avoir bénéficié d'une bourse d'études en France grâce à l'influence de son père. Voir Fahd Iraqi, « Maroc : Abdelilah Benkirane, politique fougueux et homme normal », *Jeune Afrique*, 4 août 2016, <<http://www.jeuneafrique.com/mag/344023/politique/maroc-abdelilah-benkirane-politique-fougueux-homme-normal/>>.

Le bilan du gouvernement et la stratégie de la victimisation

Le mémorandum critique du bilan du gouvernement, envoyé le 2 juin par la Banque centrale du Maroc (Bank al-Maghrib, BAM), la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM, patronat) et le Groupement professionnel des banques du Maroc (GPBM), a été très mal pris par la primature. Le document insiste sur la gravité de la défaillance du financement de l'économie marocaine qui empêche les entreprises de se développer et de créer des emplois. Bien que le ministère de l'Économie et des Finances soit entre les mains d'un ancien wali affilié au RNI, Abdelillah Benkirane sait que ce mémorandum vient renforcer la thèse des tenants de l'incompétence du PJD qui grèverait le développement économique et social du pays²¹. En dehors du parti « islamiste », la conviction s'est imposée que le PJD n'avait rien préparé avant son investiture et que les ministres technocrates ou issus des milieux des affaires avaient sauvé le gouvernement. À noter que personne n'a souligné la contradiction que contient ce discours qui loue la mainmise du RNI sur le pôle économique depuis octobre 2013 tout en l'exemptant de la responsabilité du bilan financier et économique du gouvernement.

À tort ou à raison, Abdelillah Benkirane a vu dans ce mémorandum une manœuvre pour le mettre en difficulté à quelques mois des élections. Dans les jours suivants, la dénonciation dans la presse de l'acquisition par Lahbib Choubani, un des ténors du parti, de véhicules hauts-de gamme pour le Conseil Régional qu'il préside, a contribué à renforcer cette conviction au sein du PJD.²²

Le tahakkoum : arme de stigmatisation lexicale

La thèse du complot a été reprise par Hamid Chabat lors du conseil national de l'Istiqlal qui s'est réuni le 25 juin pour apporter une réponse à l'invalidation par le Conseil constitutionnel de sept de ses élus à la Chambre des conseillers, dont ses deux fils²³. Celui-ci a appelé le PJD à une nouvelle alliance pour combattre le complot ourdi par le *tahakkoum* contre sa formation et qui viserait à « mettre un terme à la compétition électorale et à revenir à l'absolutisme »²⁴. Le PJD, le PPS et le Parti Socialiste Unifié ont rejoint l'Istiqlal pour incriminer la responsabilité de l'État dans l'appui qu'est supposé recevoir le PAM en vue de lui assurer la première place aux prochaines élections législatives²⁵. La

21. Fahd Iraqi, « Maroc : duel au soleil pour le choc des législatives », *Jeune Afrique*, 04 août 2016.

22. Voir Nizar Bennamate, « Lahbib Choubani tancé après l'acquisition de sept Volkswagen Touareg », *Tel Quel*, 27 juin 2016, <http://telquel.ma/2016/06/27/lahbib-choubani-tance-achat-touareg-tourage_1504072>

23. L'invalidation a touché quinze des vingt-six membres de la Chambre des conseillers accusés de comportement frauduleux lors du scrutin du 2 octobre 2015. L'Istiqlal est le plus lésé avec sept élus concernés. Brahim Mokhliss, « Vers une reconfiguration de la composition partisane de la seconde Chambre », *Le Matin*, 16 juin 2016, <<http://lematin.ma/journal/2016/vers-une-reconfiguration-de-la-composition--partisane-de-la-seconde-chambre/249279.html#sthash.tmqvRNgw.dpuf>>.

24. Nizar Bennamate et Mohamed Etayea, « Hamid Chabat s'attaque violemment au PAM et à l'Intérieur », *Tel Quel*, 26 juin 2016, <http://telquel.ma/2016/06/26/hamid-chabat-sattaque-violemment-au-pam-et-a-linterieur_1503874>.

25. Taoufiq Bouachrine, « L'État dans le box des accusés », *Panorapost.com*, 28 juin 2016, <www.panorapost.com/article.php?id=12925>.

menace du retour de l'autoritarisme incarnée par le *tahakkoum* est généralement floue. Tout le monde comprend que ses instruments sont le PAM et le ministère de l'Intérieur, mais ces derniers sont rarement nommés. Or, pris dans le tourbillon de la surenchère polémique, Benkirane a fini par mettre en cause publiquement le conseiller du roi, Fouad Ali El Himma, considéré comme l'incarnation du *tahakkoum*²⁶.

Présentée sous le signe de la confiance, cette confession au journaliste du site d'information *al-aoual.com* est d'autant plus maladroite qu'elle fait partie d'un entretien fleuve dans lequel le Chef du gouvernement a livré de nouveau des informations sur sa relation avec le roi et, notamment, l'intervention de Mohammed VI lors des négociations pour la formation du gouvernement²⁷. Quelques jours plus tard, il a récidivé devant la jeunesse de son parti, en affirmant qu'il y avait deux États dans le Royaume : l'un officiel, dirigé par le Souverain, et l'autre « parallèle », dont il ignorait la véritable allégeance.

Ces déclarations revenaient à franchir une des lignes rouges fixées par la Monarchie. C'est d'abord, par l'entremise du mensuel *Jeune Afrique* dans son édition du 20 juillet 2016, qu'une source anonyme proche du Palais a lancé le message du mécontentement de Mohammed VI envers des indiscretions et des déclarations de Benkirane : celles-ci sont considérées malvenues lorsqu'il s'agit d'affaires privées et irresponsables quand elles touchent les affaires du pays et contribuent à nuire à l'image du Maroc²⁸. Les informations du mensuel anticipaient le contenu du discours du Trône, prononcé par le roi le 30 juillet. Le monarque s'est posé en garant du choix démocratique affirmé par la Constitution tout en dénonçant le fait que certains ont tendance à

« se livrer, dans leur quête des voix et de la sympathie des électeurs, à des pratiques qui sont contraires aux principes et à l'éthique de l'action politique, proférer des déclarations et utiliser des termes préjudiciables à la réputation du pays et attentatoires à l'inviolabilité et à la crédibilité des institutions. Je saisis cette occasion pour attirer l'attention sur des agissements et des dépassements graves commis en période électorale. Il faut les combattre, et en sanctionner les auteurs »²⁹.

Les propos de Mohammed VI ont réduit au silence le Chef du gouvernement jusqu'à l'ouverture officielle de la campagne électorale le 24 septembre. Ce faisant, un chapelet continu de faits divers, d'affaires et de scandales incriminant des cadres du parti a maintenu la tension entre le ministère de l'Intérieur et le PJD et fait les délices de la presse.

26. Voir l'analyse des propos du Chef du gouvernement au site *al-aoual.com* réalisé par Omar Brousky, « Au Maroc, le "parti du roi" en campagne contre le "parti de Dieu" », *Orient XXI*, 4 octobre 2016, <<http://orientxxi.info/magazine/au-maroc-le-parti-du-roi-en-campagne-contre-le-parti-de-dieu,1501>>.

27. Voir Azziz Boucetta, « Benkirane : "C'est le roi qui nous a encouragés, le RNI et nous, à nous alier en 2013" », *Panorapost.com*, 2 août 2016, <<https://panorapost.com/article.php?id=13097>>.

28. *Jeune Afrique*, « Maroc : Mohammed VI mécontent à l'encontre d'Abdelilah Benkirane », *Jeune Afrique*, 20 juillet 2016, <<http://www.jeuneafrique.com/mag/342177/politique/maroc-mohammed-vi-mecontent-a-lencontre-dabdelilah-benkirane/>>.

29. « Texte intégral du discours royal à l'occasion du 17^e anniversaire de la Fête du Trône », *Maroc.ma*, 30 juillet 2016, <<http://www.maroc.ma/fr/discours-royaux/texte-integral-du-discours-royal-loccasion-de-la-fete-du-trone>>.

Le PJD et le ministère de l'Intérieur au cœur de scandales : jouer à qui perd gagne ?

Parmi les révélations et autres scandales qui ont marqué la tension croissante entre le PJD et le ministère de l'Intérieur au cours de la précampagne électorale, certains manquent de fondement et d'envergure pour pouvoir réellement nuire à la réputation des acteurs incriminés dans un pays où la corruption dans ses diverses dimensions touche toutes les couches de la société. D'autres, en revanche, ont eu une portée politique beaucoup plus importante.

Le PJD s'est saisi des révélations faites par un député de l'USFP à propos de l'achat par le wali de Rabat, Abdelouafi Laftit d'un terrain du domaine privé de l'État pour dénoncer un conflit d'intérêts³⁰. C'est le prix estimé de l'acquisition qui a suscité l'émoi sur les réseaux sociaux. Selon le site d'information *Panorapost.com*, il serait dix à vingt-cinq fois inférieur à la valeur du terrain sur le marché de l'immobilier³¹. Or, les ministres de l'Intérieur et de l'Économie ont justifié l'opération en faisant valoir qu'elle était tout à fait légale puisque « le terrain est réservé aux fonctionnaires et aux commis de l'État »³². Si le PJD n'est pas mécontent de voir vilipendé un wali qui avait lancé une inspection contre le maire Pjdiste de Rabat, Benkirane, alors malmené par les révélations de *Jeune Afrique*, a demandé à ses troupes de ne pas rentrer dans la polémique avec les ministres. Toutefois, la presse indépendante s'est chargée d'alimenter la controverse et de dénoncer ceux qui « se servent au lieu de servir »³³ : en effet, parmi les listes de personnalités incriminées pour avoir acquis des terrains de l'État pour une somme modique figuraient les ministres de l'Intérieur et de l'Économie..., ceux-là même qui avaient défendu le wali³⁴.

Les « amants du MUR » : de la police des mœurs et des mœurs de la police

Au milieu de toutes ces révélations, l'affaire des relations extraconjugales de deux des principaux responsables du Mouvement unicité et réforme (MUR) pris par la police en flagrant délit de relations sexuelles hors-mariages a été

30. A.B., « Le torchon brûle encore entre l'Intérieur et le PJD », *Panorapost.com*, 1er août 2016, <<http://www.panorapost.com/article.php?id=13094>>.

31. Aziz Boucetta, « Le wali, son terrain, le PJD et la (énième) crise au sein du gouvernement », *Panorapost.com*, 25 juillet 2016, <<http://www.panorapost.com/article.php?id=13050>>.

32. *Ibid.*

33. Les ministres ont maintenu qu'il n'y avait pas d'affaire en vertu d'un arrêté remontant à 1995. Ils accusent le PJD d'entrer en campagne électorale avant l'heure au lieu de faire son travail et d'amender le fameux arrêté, s'il le pense contraire l'éthique des serveurs de l'État. Voir Azziz Boucetta, « Le ministère de l'Intérieur, et celui des finances, s'expriment comme un "parti clandestin" », *Panorapost.com*, 26 juillet 2016, <<http://www.panorapost.com/article.php?id=13061>> ; Ali Amar, « L'indépassable système corruptif qui mine le Maroc », *Le Desk*, 27 juillet 2016, <https://ledesk.ma/2016/07/27/lindépassable-système-corruptif-qui-mine-le-maroc/>.

34. Sans qu'on puisse établir une relation de cause à effet entre les deux affaires, Abdelouafi Laftit a lancé le 18 août une procédure de destitution à l'encontre d'Abderrahim Laqraa, président Pjdiste de l'arrondissement de Youssoufia à Rabat. Voir Mohammed Hamza Hachlaf, « Rabat : Bras de fer entre le wali et le président de l'arrondissement de Youssoufia », *Tel Quel*, 22 août 2016.

probablement la plus suivie par les médias³⁵. Le scandale qui a touché la matrice idéologique du PJD tombait vraiment mal à un mois du lancement officiel de la campagne électorale. La célérité avec laquelle le couple incriminé a été écarté du MUR montre deux choses : la crainte des retombées de ce scandale auprès de l'électorat et le contrôle exercé par Benkirane sur le mouvement de prédication. Parmi les nombreux commentaires soulevés par cette affaire de mœurs, deux thèses principales se sont affrontées. Pour Ahmed Raïssouni, ancien président du MUR, il s'agirait d'un guet-apens tendu au couple par la Direction Générale de la Sûreté Nationale (DGSN)³⁶, tandis que pour les détracteurs du mouvement, le cas de ces deux ténors de la lutte contre la dépravation des mœurs qui minerait la société marocaine, est une nouvelle preuve de l'hypocrisie des islamistes³⁷. Ce genre d'attaques qui soulève le décalage entre le discours moralisateur du PJD et la conduite de ses responsables, a frappé, à la veille du scrutin, Abdellah Bouanou, le chef du groupe parlementaire du PJD, qui a été accusé d'avoir maintenu des relations extra-conjugales avec une autre députée, membre du même parti.

Le débauchage de personnalités de divers horizons au nom du « front anti-tahakkoum »

Se sentant menacé le PJD a tenté de débaucher des personnalités connues pour leurs positions critiques envers le PAM. Pour Saadedine El Otmani « la compétition n'est plus liée aux idéologies mais plutôt sur la défense du choix démocratique » d'où les tentatives visant à constituer un « front anti-tahakoum »³⁸. Si le PJD n'a pas eu de succès auprès des personnalités de gauche, du monde des affaires et du tissu associatif, en revanche, Najib Ouazzani, vieux routier de la politique marocaine et ancien secrétaire adjoint du PAM, a rejoint le PJD pour se présenter à Al Hoceima, le fief d'Ilyas El Omari. Mais c'est la candidature du prédicateur salafiste Hammad Kabbaj désigné tête de liste dans la circonscription de Guéliz à Marrakech qui a fait le plus de bruit. En misant sur ce membre de

35. Une autre affaire concerne la mort par noyade d'un membre du PJD et de son fils dans la région d'Erfoud. Le parti a contesté l'autopsie qui confirmait la mort par accident considérant que ceux-ci avaient été assassinés. Par ailleurs, après l'affaire des véhicules haut de gamme, Lahbib Choubani a été dénoncé pour s'être approprié un projet de développement agricole et avoir profité de sa position pour obtenir des terres en concession afin d'y implanter ledit projet.

36. Mohammed Hamza Hachlaf, « Affaire des "amants du MUR" : Fatima Nejjar et Moulay Omar Benhammad quittent le Mouvement », *Tel Quel*, 23 août 2016, <http://telquel.ma/2016/08/23/affaire-cd-amants-du-mur-fatima-nejjar-moulay-omar-benhammad-quittent-mur_1511527> ; Imad Stitou, « SEXE & POLITIQUE : Scandale sexuel au MUR : Au sein du mouvement, la thèse du "complot" est évoquée », *Le Desk*, <<https://ledesk.ma/2016/08/22/scandale-sexuel-au-sein-du-mur-au-sein-du-mouvement-la-these-du-complot-est-evoquee/>>.

37. Omar Benhammad, un prédicateur célèbre et Fatima Nejjar (veuve d'un autre leader du MUR décédé en 2015), sont tous les deux vice-présidents du MUR. Ils ont été arrêtés pour rapports sexuels hors mariage. Le couple s'est défendu en avançant l'argument d'être lié par un mariage coutumier (Zawaj Orfi) que le code de la famille ne reconnaît pas. Mohammed Jaabouk, « Les deux vice-présidents du MUR arrêtés pour rapports sexuels hors mariage », *Yabiladi.com*, 22 août 2016, html., <<http://www.yabiladi.com/articles/details/46586/deux-vice-presidents-arretes-pour-rapports.html>>.

38. Nizar Bennamate, « Pourquoi le PJD tente d'enrôler des personnalités de gauche et des militants », *Tel Quel*, 11 septembre 2016.

l'association de l'Appel au Coran et à la Sunna, le parti de la lampe (symbole du PJD) espère parer à la défection du responsable de cette association Mohamed El Maghraoui, qui appuierait cette fois le candidat du PAM. Le PJD sait que son choix suscitera la polémique, mais il est aussi conscient qu'il remobilisera sa base surtout parmi la jeunesse. Ce faisant, il ne s'attendait peut-être pas à ce que la candidature d'Hammad Kabbaj finirait par être annulée par le ministère de l'Intérieur³⁹ pour « avoir exprimé lors de réunions publiques des positions contre les principes fondamentaux de la démocratie ».

« Benkirane, dégage ! », le fiasco de la marche de Casablanca

La plupart des affaires mentionnées ont constitué autant de crises au sein du gouvernement entre Benkirane et Mohamed Hassad, le titulaire du ministère de l'Intérieur. Le point de non-retour a été atteint le 18 septembre quand le ministre PJDiste de la Justice, Mustapha Ramid, censé superviser les élections en coordination avec le ministre de l'Intérieur, a affirmé être écarté de toute décision liée aux élections législatives. Aussi, dans un message sur son mur de Facebook, a-t-il déclaré :

« Il se passe des choses étranges ! Le ministre de la Justice et des Libertés n'est pas consulté et ne décide de rien dans le cadre de ces élections, ce qui veut dire qu'il ne peut assumer aucune responsabilité en cas de dépassement, dérapage ou médiocrité. »

Le ministre de la Justice se réfère à l'organisation d'une marche qui le même jour a réuni plusieurs milliers de personnes dans les rues de Casablanca pour manifester contre le chef du gouvernement, Abdelilah Benkirane, et l'« islamisation de la société ». Or, personne n'a été en mesure de confirmer qui est à l'origine de l'appel émis sur les réseaux sociaux et des moyens logistiques qui ont permis le déplacement en autocar et l'encadrement de plusieurs milliers de personnes autour du slogan : « Benkirane dégage ! ». D'après le chef du gouvernement la manifestation aurait reçu le soutien de « parties censées être neutres »⁴⁰. Si certains médias proches du PAM ou des services de sécurité mettent en avant le « succès » de la marche « contre l'islamisation de la société », pour d'autres observateurs⁴¹, il ne fait aucun doute que les manifestants ont été mobilisés par des partisans du PAM, appuyés par les agents territoriaux du ministère de l'Intérieur rompus à ce genre d'exercice⁴². Les déclarations d'Ilyas El Omari quelques jours plus tard à l'occasion de la

39. Badra Berrissoule, « Kabbaj, le candidat PJD qui fait peur », *Leconomiste.com*, 5 septembre 2016, <<http://www.leconomiste.com/article/1002096-kabbaj-le-candidat-pjd-qui-fait-peur>>.

40. « Diapo : Manifestation anti-Benkirane à Casablanca », *Leconomiste*, 18 septembre 2016, <<http://www.leconomiste.com/flash-infos/diapo-manifestation-anti-benkirane-casablanca>>.

41. Hamza Mekouar et Anaïs Lefébure, « La "marche anti-PJD" divise la presse marocaine », *HuffPost Maroc*, 19 septembre 2016, <http://www.huffpostmaghreb.com/2016/09/19/marche-anti-pjd-divise-presse-marocaine_n_12081906.html?utm_hp_ref=maroc>.

42. Le 13 mars 2016, une manifestation avait réuni plusieurs milliers de personnes pour dénoncer le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki Moon, après avoir parlé d'occupation par le Maroc des territoires en litiges au Sahara occidental. Voir aussi Khadija Mohsen-Finan, « Colère du Maroc contre Ban Ki-Moon. Le Sahara occidental est-il "occupé" ? », *Orient XXI*, 29 mars 2016, <<http://orientxxi.info/magazine/colere-du-maroc-contre-ban-ki-moon,1265>>.

présentation du programme électoral du PAM reprenant les mots d'ordre des manifestants ont levé les derniers doutes quant à ses promoteurs⁴³. Parmi les autres choses surprenantes qui ont entouré cette marche, la première vient de l'agence officielle Maghreb Arabe Press (MAP) qui n'a émis aucune dépêche sur le sujet et la seconde du ministre de l'Intérieur, Mohamed Hassad, qui s'est dit « surpris » par la manifestation.

Après la marche de Casablanca, le PJD craint, plus que jamais, une fraude massive lors du prochain scrutin. Il se doute bien qu'il est en sursis depuis l'été 2013 et que l'entrée de profils gestionnaires issus du RNI et d'autres technocrates non encartés lui a certainement évité d'être remercié avant la fin de la législature⁴⁴. Or cette marche et la prise de position de Ramid constituent une aubaine pour redonner corps à l'existence du *tahakkoum*, d'autant que quelques jours auparavant cette thématique a refait la « Une » des médias lorsque Nabil Benabdellah, ministre de l'Habitat et secrétaire général du Parti du progrès et du socialisme (PPS), a dédouané le PAM pour mieux insister sur le rôle de son fondateur, Fouad Ali El Himma⁴⁵.

À la veille du lancement officiel de la campagne électorale le 24 septembre, le maigre bilan du PJD est un handicap qui, avec les affaires révélées depuis le début de l'année, crédibilise un possible vote sanction. Il peut certes avancer la maîtrise des équilibres macroéconomiques, la fin des mesures de compensation relatives à la subvention des prix de l'essence et quelques mesures sociales symboliques (aides aux veuves chefs de foyer, remboursement de médicaments, etc.). Mais c'est peu et certains experts contestent les résultats proclamés et la dimension réformiste de cette politique (Berrada 2015). Les promesses de lutte contre la corruption n'ont pas été tenues et de nombreux fronts de mécontentement sont ouverts. Dès lors, cette marche se transforme en cadeau électoral qui permet à Benkirane de sortir de son silence et de rejouer la carte de la victimisation. Bien qu'il ait inscrit son programme dans le cadre politiquement correct « des réformes entamées » depuis son entrée au gouvernement en 2011 et de son attachement au « référentiel islamique »⁴⁶, la lutte contre le *tahakkoum* devient le véritable slogan de campagne.

Jusqu'à l'annonce des résultats électoraux, la crainte d'une manipulation a tourmenté le PJD. Pour preuve, Abdelillah Benkirane, accompagné de Mustapha Ramid, le ministre de la Justice en charge de la supervision du déroulement des élections avec le ministère de l'Intérieur, a devancé ce dernier pour annoncer la victoire du PJD. Au cours de son intervention pour proclamer les résultats

43. Pour le responsable du PAM, le PJD a bien un « agenda caché » qui s'inscrit dans le cadre du « complot mondial des Frères musulmans » et qui n'a pas pu être appliqué au cours de la législature qui s'achève, car il en a été empêché. Charlotte Bozonnet, « Début de campagne électorale tendu au Maroc », *Le Monde*, 26 septembre 2016, <http://www.lemonde.fr/afrique/article/2016/09/26/maroc-debut-de-campagne-electorale-tendu_5003281_3212.html>.

44. D'aucuns ont considéré que cette manifestation était inspirée de la grande marche du 30 juin 2013 en Égypte et qui avait conduit à la destitution du président Morsi, responsable des Frères Musulmans,

45. Benabdellah a déclaré : « Nous n'avons pas de problème avec le PAM comme parti, dit-il, mais avec son fondateur et celui qui est derrière ce parti, qui incarne *Attahakkoum* ». Voir Omar Brousky, *op.cit.*

46. Ghita Ismaili, « Elections au Maroc : Les détails du programme électoral du PJD », *HuffPost Maroc*, 19 septembre 2016, <http://www.huffpostmaghreb.com/2016/09/19/pjd-maroc-elections-programme_n_12087572.html>.

officiels, Mohamed Hassad s'est élevé contre cette annonce des résultats par anticipation. Il n'a pas manqué de reprocher aux islamistes leur défiance envers son administration et de rappeler l'appui du ministère au choix démocratique dont le roi est le garant.

Les élections législatives à la Chambre des représentants : la victoire du PJD sans majorité parlementaire⁴⁷

L'organisation des élections législatives du 7 octobre a connu deux innovations principales. Au niveau des 90 sièges des listes nationales, 60 sont toujours attribués aux femmes. Quant aux 30 sièges concernant les jeunes de moins de 40 ans, ils ne sont plus réservés aux hommes comme c'était le cas depuis l'instauration de ce quota en 2011. L'autre nouveauté concerne le seuil électoral qui a été abaissé de 6 % à 3 %. Théoriquement, cette mesure est censée favoriser les formations moyennes ou celles dont l'ancrage correspond à un nombre restreint de circonscriptions. Elle rejoint donc le mode de scrutin proportionnel plurinominal par circonscription au plus fort reste pour permettre une plus grande dispersion de la représentation parlementaire et éviter l'émergence d'une formation majoritaire. Logiquement, cette décision promue par le ministère de l'Intérieur a été perçue par le PJD comme un préjudice à son encontre. Celui-ci doit affronter un découpage des circonscriptions qui maintient la sous-représentation des populations urbaines à l'avantage de certaines zones rurales et du Sahara, terres de prédilection des notabilités qui pèsent au niveau des directions nationales de plusieurs partis⁴⁸.

Ce faisant, parmi les 30 formations qui se sont présentées, seules 8 ou 9 ont de réelles chances d'obtenir une représentation parlementaire et parmi celles-ci le PJD et le PAM font figure de favoris indiscutables. Après l'expérience des élections communales, l'Istiqlal, le RNI et le Mouvement Populaire (MP) tenteront de résister à la polarisation du vote, tandis que les autres partis, l'USFP, l'Union Constitutionnelle (UC), le PPS ou encore la Fédération de la Gauche Démocratique (FGD), espèreront pouvoir atteindre le nombre minimum de sièges requis pour pouvoir former un groupe parlementaire.

Malgré toutes ces spéculations concernant l'organisation du scrutin, le PJD a remporté les élections en progressant de 18 sièges et près de 500 000 voix par rapport à 2011 (voir le tableau des résultats par circonscriptions ci-dessous). Il devance le PAM de 23 sièges et près de 370 000 voix. Le reste des partis politiques a reculé et se situe loin derrière les deux acteurs principaux de la polarisation de la vie politique de ces derniers mois.

L'Istiqlal est arrivé en troisième position avec 46 sièges. Il réalise son plus mauvais score depuis 2002. Hamid Chabat est sur la sellette et sait que sa survie passe dorénavant par une participation au prochain gouvernement. Mais c'est le RNI (37) qui a été la principale victime de l'ascension du PAM en perdant 15

47. Réda Mouhsine, « Comprendre les élections législatives en cinq questions », *Tel Quel*, 18 août 2016, <http://telquel.ma/2016/08/18/les-legislatives-du-7-octobre-2016-en-5-questions_1511031?utm_source=Newsletter_Datarget&utm_medium=email&utm_campaign=>>.

48. López García et Hernando de Larramendi (2016).

sièges. Malgré le passage de Salaheddine Mezzouar à la tête de portefeuilles ministériels importants, ces résultats indiquent que le secrétaire national n'a pas su acquérir l'envergure d'un homme d'État et n'a pas doté le parti d'une véritable structure organique pour pouvoir s'ériger en alternative au PJD en lieu et place du PAM. Les scores du Mouvement Populaire (MP) (27) et de l'UC (19) ne sont pas très probants, mais ils ont mieux résisté que les autres partis. L'USFP a accéléré son déclin initié il y a quinze ans. Elle a perdu près de la moitié de ses sièges passant de 39 à 20. C'est une des rares formations politiques avec l'UC et le Mouvement des Démocrates Sociaux (MDS) à obtenir moins de voix qu'en 2011. Le PPS est un autre grand perdant du scrutin, car avec 12 sièges il se trouve dans l'incapacité de former un groupe parlementaire. Il aura de nouveau besoin de postes ministériels pour assurer sa continuité dans le panorama partisan marocain. Enfin, la Fédération de la Gauche Démocratique (FGD) fait son entrée au Parlement avec 2 sièges. Ce résultat se trouve très en deçà des attentes de la coalition qui espérait obtenir plus de 10 représentants. Toutefois en surpassant dans plusieurs circonscriptions l'USFP, elle ne perd pas l'espoir d'incarner dans un proche avenir la gauche au Parlement⁴⁹.

**Tableau. Résultats des élections à la Chambre des représentants
du 25 novembre 2011 et du 7 octobre 2016**

Parti	2011		2016	
	Nombre de voix*	Nombre de sièges	Nombre de voix*	Nombre de sièges
PJD	1 080 914	107	1 571 659	125
PAM	524 386	47	1 205 444	102
Istiqlal	562 720	60	621 280	46
RNI	537 552	52	558 875	37
MP	354 468	32	409 085	27
USFP	408 108	39	367 622	20
PPS	269 336	18	279 226	12
UC	275 137	23	268 813	19
FGD	-	-	139 793	2
MDS	81 324	2	74 472	3
PUD		1	20 449	1
PGV	33 841	1	13 389	1

*résultats par circonscription

49. Entretiens de l'auteur avec des cadres et des militants du PSU à Rabat en octobre 2016.

Le taux de participation aux élections a été faible (43,4 %). Il l'est d'autant plus que si on prend comme référence non pas les 15,7 millions de marocains inscrits sur les listes électorales, mais les près de 23 millions de citoyens en âge de voter, c'est moins de 30 % de la population qui s'est déplacée le 7 octobre⁵⁰. Les élections n'intéressent toujours pas les « citoyens » marocains. Ni les polémiques successives qui ont alimenté la polarisation croissante du champ partisan, ni le « Printemps arabe » ou la réforme constitutionnelle et l'arrivée du PJD au gouvernement n'ont renversé ce fait structurel déjà ancien. Enfin, le nombre élevé de bulletins nuls (1 100 000)⁵¹ exprime, au-delà de la complexité du vote et malgré l'action pédagogique des campagnes médiatiques, une forme de rejet de l'offre électoral. Le fait que la majorité des bulletins aient été annulés pour cause d'ajouts de mentions à caractère politique tend à confirmer cette analyse.

Fort du nombre important de représentants obtenu et la prédisposition du PPS (12) et de l'Istiqlal (46) à rejoindre son futur gouvernement, Abdellah Benkirane peut caresser son rêve de constituer une coalition gouvernementale qui réunirait le PJD et les principaux partis du « Bloc démocratique » (Al-Kutla addimucratiya) aujourd'hui en déshérence. Ce tour de force serait symboliquement fort puisqu'il inscrirait le PJD dans le camp des partis issus du mouvement national qui ont lutté pour imposer la « méthodologie démocratique » et relancerait l'idée d'une nouvelle « alternance » au gouvernement après l'expérience menée par Abderrahmane Youssoufi (1998 à 2002) et celle de Benkirane (2012-2016). Ce faisant, l'opération semble compliquée, car dès les premières négociations, l'USFP s'est montrée très exigeante par rapport à ses maigres résultats en réclamant notamment la présidence de la Chambre des représentants.

Parmi les autres partis susceptibles de rejoindre la coalition, le MP apparaît au lendemain du scrutin bien placé. On est alors en droit de penser que Mohand Laenser soutiendrait le PJD qui avait permis son élection à la présidence de la région de Meknès-Tafilalet au détriment de Hamid Chabat une année plus tôt (Desrues, 2016).

Concernant les deux autres partis qui comptent (l'UC et le RNI), leur devenir immédiat était plutôt incertain au soir des élections. Il semble bien que la trajectoire de de la première formation depuis deux décennies la conduite à retourner sur les bancs de l'opposition. Quant au RNI, il est dans l'inconnu en raison de la démission de son secrétaire national, Salaheddine Mezouar qui s'est comporté comme un opposant au PJD au sein même du gouvernement durant les trois années où il a occupé le portefeuille des Affaires étrangères⁵².

50. En ce qui concerne la question du corps électoral on renvoie à López García et Hernando de Larramendi (2016) qui montrent que seulement 70 % de la population en âge de pouvoir voter est inscrite sur les listes électorales et que la participation ramenée au corps électoral potentiel n'aurait pas dépassé le taux de 29,5 %.

51. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a observé les élections à la Chambre des Représentants du Maroc. Parmi, ses conclusions plutôt satisfaisantes vis-à-vis du déroulement du scrutin, elle apporte un bémol concernant la constatation « d'un nombre étonnamment élevé de bulletins nuls ». Assemblée parlementaire, « Maroc : les élections législatives ont été bien gérées mais la participation a été faible », OBSERVATION D'ÉLECTIONS, 8 octobre 2016, <<http://assembly.coe.int/nw/xml/News/News-View-FR.asp?newsid=6339&lang=1&cat=>>.

52. On rappellera que ce parti a participé à tous les gouvernements depuis sa création en 1977,

Finalement, si le PJD est le vainqueur indiscutable du scrutin, il n'a obtenu que 27 % des suffrages exprimés, soit 8 % de l'électorat potentiel. C'est un handicap que ses détracteurs sauront mettre en avant lors de sa quête des 73 sièges qui lui manquent pour former une majorité à la Chambre des représentants.

Les négociations pour la formation du gouvernement : le hiatus entre l'arithmétique des suffrages et celle des coalitions parlementaires

Le 10 octobre, soit deux jours après la proclamation des résultats aux élections à la Chambre des représentants, le roi a chargé de nouveau Abdellilah Benkirane de la formation du gouvernement. Vu la progression électorale du PJD, la tenue de la Conférence mondiale sur le climat le mois suivant à Marrakech et la prédisposition des forces politiques à entamer des discussions, on pouvait s'attendre à ce que les négociations soient brèves. C'était sans compter sur les délais imposés d'abord par le RNI, qui devait adouber Aziz Akhannouch lors d'un congrès extraordinaire le 29 octobre, puis par l'USFP et le MP qui ont remis la ratification de leur participation à la décision de leurs conseils nationaux qui devaient se réunir eux aussi à la fin du mois.

La mainmise d'Aziz Akhannouch sur le RNI et l'impossible formation d'une coalition gouvernementale

L'annonce de la candidature d'Aziz Akhannouch au poste de secrétaire national du RNI a été une surprise. Il avait confessé à la presse au début de l'été son intention de se retirer de la vie politique et il ne s'était d'ailleurs pas présenté aux dernières élections. Par ailleurs, il avait gelé sa participation aux instances du RNI depuis 2012, ce qui selon les statuts du parti l'empêchait de candidater. Évidemment, cet ami du roi, troisième fortune du pays selon la revue américaine Forbes, ayant des intérêts dans les secteurs des hydrocarbures, de l'agroalimentaire et la presse, inamovible ministre de l'agriculture depuis 2007, ne s'est pas lancé dans l'aventure pour se retrouver dans l'opposition.

Quelques jours après son élection triomphale au secrétariat national du RNI, les consignes contenues dans le discours prononcé par Mohammed VI à l'occasion de l'anniversaire de « la Marche Verte », allaient éclairer la feuille de route d'Akhannouch et les desseins du Palais. Le 6 novembre, depuis la capitale du Sénégal, étape d'un long périple en Afrique qui poursuit la réintégration du Maroc au sein de l'Union Africaine, le roi a déclaré que :

« Le Maroc a besoin d'un gouvernement sérieux et responsable. Toutefois, la formation du prochain gouvernement ne doit pas être une affaire d'arithmétique, où il s'agit de satisfaire les desideratas de partis politiques et de constituer une majorité numérique, comme s'il était question de partager un butin électoral. [...] Le gouvernement est une structure efficace et harmonieuse qui s'adapte au Programme et aux priorités. C'est un ensemble de compétences qualifiées, avec des attributions départementales bien définies.

sauf pendant la brève parenthèse du premier gouvernement Benkirane (2012-2013).

Je veillerai, donc, à ce que la formation du prochain gouvernement se fasse conformément à ces critères et suivant une méthodologie rigoureuse. Et Je ne tolérerai aucune tentative de s'en écarter »⁵³

Il prévenait ainsi Benkirane qu'il devrait céder une série de portefeuilles ministériels aux hommes de son choix au nom de l'efficacité et en écarter d'autres au nom du sérieux et de l'harmonie de l'action gouvernementale. C'est précisément Aziz Akhannouch qui est chargé de mettre en musique les « directives » royales.

Pour y parvenir, la stratégie d'Akhannouch s'est fondée sur deux exigences : la première, c'est l'incorporation dans le gouvernement de toutes les composantes qui constituent la coalition des quatre partis (RNI, UC, MP et USFP) prédisposés à rejoindre la majorité mais qui n'ont pas encore mené de négociations avec Benkirane ; la seconde, c'est l'exclusion de l'Istiqlal du futur gouvernement. Cette double manœuvre revenait à former une minorité de blocage et à annuler la capacité de négociation du PJD qui ne pouvait former une majorité sans passer par les partis de cette coalition. Ce faisant, fort de son succès électoral Benkirane n'était pas disposé à accepter ce tour de force orchestré par un parti minoritaire. En exigeant le maintien de l'Istiqlal, il respectait la parole donnée à Hamid Chabat et conservait une monnaie d'échange le moment venu pour écarter l'USFP. Mais Akhannouch a refusé toute concession pour entamer des négociations : c'est toute la coalition ou rien.

Le 29 novembre, des déclarations inopportunes de Benkirane à l'agence *Quds Press* critiquant le soutien de la Russie au régime de Bashar Al-Assad en Syrie ont affaibli sa position. Le ministère des Affaires étrangères l'a accusé de ne pas avoir l'envergure d'un homme d'État et de se mêler d'un domaine réservé au roi. L'image du Chef du gouvernement contrastait avec celle d'Akhannouch aux côtés de Mohammed VI lors de sa tournée en Afrique ou lors de la récente Conférence mondiale sur le climat. Trois semaines plus tard, c'est encore le domaine réservé des Affaires étrangères qui a conduit à écarter définitivement Hamid Chabat⁵⁴ et par conséquent, l'Istiqlal d'une future présence au gouvernement. Le volubile patron de l'Istiqlal a provoqué un début de crise diplomatique avec la Mauritanie à la suite de ses déclarations jugées « irresponsables » incluant le voisin du sud parmi les revendications territoriales historiques du Maroc. Entretemps, le Chef du gouvernement désigné a reçu la visite de deux conseillers du roi : Omar Kabbage et Abdellatif Menouni. Hormis le message concernant la préoccupation de Mohammed VI et son souhait de voir aboutir prochainement les négociations entre les partis, on peut supposer à la vue des domaines d'expertise respectifs de ces conseillers, que le premier lui a probablement rappelé les enjeux du retour du Maroc au sein de l'Union

53. Voir l'intégralité du texte « Marche verte : Discours du roi Mohammed VI depuis Dakar », *Bladi.net*, 7 novembre 2016, <<https://www.bladi.net/marche-verte-discours-roi-mohammed-vidakar;46593.html>>.

54. Le ministère marocain des Affaires étrangères a « vigoureusement rejeté » les déclarations de Hamid Chabat les qualifiantes de « dangereuses », d'« irresponsables » et d'« immatures ». Voir « Simple passe d'armes ou crise diplomatique naissante entre le Maroc et la Mauritanie ? », *HuffPost Maroc*, 26 décembre 2016, <http://www.huffpostmaghreb.com/2016/12/26/chabatmauritanie_n_138> ; Yassine Toumi, « Les Affaires étrangères rassurent la Mauritanie et désavouent Chabat », *Tel Quel*, 26 décembre 2016.

Africaine, et le second les règles du jeu qui régissent selon la constitution la formation des coalitions parlementaires et gouvernementales.

Le 6 janvier 2017, Abdelillah Benkirane a annoncé que le gouvernement se formerait à partir du cabinet sortant (PJD, PPS, RNI, MP). Il abandonnait donc l'idée de la participation de l'Istiqlal, mais continuait à écarter l'USFP. Ce faisant, le RNI a maintenu sa première exigence : toute la coalition ou rien. Le 10 janvier le Chef de gouvernement désigné a décidé de mettre un terme aux conversations avec Akhannouch. Le 17 janvier, l'élection d'Habib El Malki, numéro deux de l'USFP, à la présidence de la Chambre des représentants, a été obtenue avec le vote blanc du PJD et la sortie de l'hémicycle des élus de l'Istiqlal, au cours d'une session extraordinaire devant permettre l'approbation du retour du Maroc au sein de l'Union Africaine. Ce nouvel affront a entériné l'échec d'Abdelillah Benkirane dans le bras de fer qu'il menait depuis trois mois contre la coalition de partis emmenée par Aziz Akhannouch.

Discipliner l'opinion publique par la loi : laissez-faire ou connivence du PJD ?

Les relations des administrations de la Justice et de l'Intérieur avec les associations de plaidoyer et certains journalistes, notamment étrangers, ont été marquées à plusieurs reprises par des restrictions répétées de leurs activités, dès qu'il s'agissait d'organisations critiques envers le régime ou du traitement de sujets politiques ou de société sensibles qui nuisent à l'image d'un Maroc où il fait bon vivre. Logiquement, les activités des journalistes étrangers tombent sous le coup de la loi quand elles n'ont pas reçu les autorisations requises par les autorités. Cependant, les journalistes incriminés pour défaut d'autorisation se considèrent victimes du manque de transparence dans les critères d'octroi des autorisations et de l'absence d'une notification de refus motivée dans des délais raisonnables⁵⁵.

L'arbitraire qui touche les journalistes d'investigation atteint aussi les activités associatives. Or, les associations constituées légalement sont exemptées de déclarer leurs activités. Malgré la condamnation du ministère de l'Intérieur par la Justice marocaine en 2014 (Desrues 2015), les entraves que subissent les sections locales de l'Association Marocaines des Droits Humains (AMDH) n'ont pas cessé. Au cours de l'année 2016, les difficultés que celle-ci a rencontrées lors de la préparation de son XI^e congrès national sont emblématiques de la politique de ce ministère envers les organisations de plaidoyer⁵⁶. Ce type de

55. Deux reporters du petit Journal une émission de Canal + France ont été expulsés le 4 avril pour avoir voulu réaliser un reportage dans la ville de Beni-Mellal sur l'agression d'un couple homosexuel. Le 29 septembre, c'était le tour à des journalistes italiens pour mener une enquête sur un réseau de prostitution d'enfants à Marrakech. Dans les deux cas, l'expulsion a été motivée par le fait que les journalistes n'avaient pas obtenu les autorisations nécessaires. L'organisation Reporters sans frontières (RSF) a de nouveau mal noté le Maroc qui a été situé à la 133^e place sur 180 dans son classement mondial 2017 sur la liberté de la presse, <<https://rsf.org/es/marruecos-sahara-occidental>>.

56. L'AMDH n'a été autorisée à organiser son congrès à Bouznika aux alentours de Rabat que quelques jours avant la date prévue de l'événement. Finalement le congrès a réuni 532 congressistes qui n'ont pas manqué de rappeler leur ligne de conduite dans un de leurs slogans : « Ré-

gestion restrictif a touché aussi des délégations et des organisations internationales telles que Human Rights Watch et Amnesty International qui n'ont pas été autorisées à mener des missions d'enquête officielles au Maroc ou au Sahara occidental.

Les ministres PJDistes de la Communication et de la Justice se sont montrés plutôt indifférents envers ces décisions émanant du ministère de l'Intérieur. Ils se sont réfugiés derrière le droit qui régit la liberté d'association ou d'information en suggérant que les personnes ou les organisations qui se sentent lésées peuvent toujours ester en justice. Il n'est pas surprenant dès lors que la réforme du code de la presse adoptée au cours de l'été 2016 n'a reflété que de timides avancées telles que la suppression des peines de prison pour diffamation d'individu et pour offense aux dirigeants et diplomates étrangers. Cependant, plusieurs affaires récentes ont montré qu'il y avait une tendance croissante à renvoyer les plaintes contre la presse vers le code pénal révisé⁵⁷. En plus des accusations de diffamation, celui-ci prévoit toujours des peines d'emprisonnement pour les écrits ou discours publics qui franchissent certaines « lignes rouges », à savoir : l'outrage à la monarchie, l'islam et l'« intégrité territoriale »⁵⁸, ou font « l'apologie du terrorisme ». Le flou qui entoure les notions d'outrage et d'apologie peut aboutir à des abus et, par conséquent, à des décisions de justice violent le cadre juridique des libertés publiques établi par le législateur marocain⁵⁹.

Une fois réélu, Benkirane n'a pas modifié son attitude envers les mobilisations de la société civile dès lors que celles-ci se rapportent à des causes éloignées du référentiel arabo-islamique que porte le PJD. C'est ce que laisse percevoir son refus de s'associer à l'indignation qui a touché la société marocaine après la mort tragique de Mohcine Fikri, un jeune marchand de poisson le 28 octobre à Al-Hoceima⁶⁰. Celui-ci a été arrêté par les autorités en possession de près de 500 kilogrammes d'espadons, une espèce interdite de pêche du 1^{er} octobre au 30 novembre. Il s'est opposé à la saisie et la destruction de sa cargaison en sautant dans une benne à ordures que les autorités avaient réquisitionnée. Les images du broyage du jeune marchand largement diffusées par les réseaux sociaux n'ont pas permis de capter si le compactage a été ordonné par un agent de la sûreté nationale ou si c'est le chauffeur qui de son propre chef a pris l'initiative de le mettre en marche⁶¹. Quoi qu'il en soit, dès

prime autant que tu veux, l'Association ne pliera pas ».

57. On renvoie, par exemple, aux condamnations d'Hamid El Mahdaouy, directeur du site en ligne *badil.info*, qui a été condamné à quatre mois de prison avec sursis et 10 000 dirhams d'amende le 20 juin 2016 dans le procès en diffamation intenté par le ministre PJDiste de la Justice, Mustapha Ramid.

58. Reda Zaireg, « Le making-of du code de la presse, promulgué au Bulletin officiel », *HuffPost-Maroc*, 25 août 2016, <http://www.huffpostmaghreb.com/2016/08/25/code-presse-bulletin-offic_n_11697016.html>.

59. De l'avis de Human Right Watch, la notion d'apologie du terrorisme devrait être amendée pour que ne soient sanctionnés que les discours sur le terrorisme qui constituent une incitation à commettre des actes de violence. « Maroc : Les lignes rouges restent rouges », *HRW*, 4 mai 2017, <<https://www.hrw.org/fr/news/2017/05/04/maroc-les-lignes-rouges-restent-rouges>>.

60. Zakaria Choukrallah, « La mort de Mouhcine Fikri à Al-Hoceima provoque une vague d'indignation contre la "hogra" », *Tel Quel*, 30 octobre, 2016, <http://telquel.ma/2016/10/30/la-mort-de-mouhcine-fikri-provoque-une-vague-dindignation-contre-la-hogra_1521268>.

61. Wissam El Bouzdaini, « CRUEL !, La terrible fin de Mohssine Fikri », *Maroc-Hebdo Interna-*

le lendemain des manifestations publiques et pacifiques de dénonciation de la « hogra » (humiliation) se sont déroulées à Al Hoceima. Elles ont été suivies, le 30 octobre, par des marches dans la plupart des grandes villes du pays qui ont donné l'occasion aux manifestants de brandir les drapeaux longtemps disparus du « Mouvement du 20 Février » (M20F) aux côtés de l'oriflamme amazighe⁶². La mobilisation contre le déni de justice, la hogra et le Makhzen a été importante, mais sans être massive en dehors d'Al-Hoceima. Si la presse internationale s'est empressée d'établir un parallèle entre la mort tragique de Fikri et celle de Bouazizi en Tunisie cinq ans plus tôt, les porte-paroles de la mouvance amazighe et des organisations de la gauche partisane et associative, qui se sont manifestées y ont vu plutôt l'occasion de descendre dans la rue pour rappeler à l'opinion que la flamme des revendications du M20F n'était pas éteinte et que la représentation parlementaire issue des récentes élections avait une portée limitée⁶³.

Le ministre de l'Intérieur, Mohamed Hassad, a été chargé par le roi Mohammed VI en voyage en Afrique, de suivre l'affaire de près. Il s'est rendu à Al-Hoceima pour rencontrer la famille et l'assurer qu'une enquête minutieuse serait diligentée. Dans les jours suivants, le procureur général a déféré 11 personnes devant le juge d'instruction, sur la base de l'enquête de la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ), pour « faux en écritures publiques, complicité et homicide involontaire ». L'enquête de la BNPJ a conclu qu'il s'agissait probablement d'un homicide involontaire, une personne qui restait « à déterminer ayant appuyé par inadvertance sur la manette de commande de la pelle du camion benne, entraînant le jeune marchand de poisson vers une mort atroce ».

La plupart des partis politiques ont émis des communiqués faisant état de leur compassion envers une mort tragique. Celui du PAM était particulièrement attendu puisque la région d'Al Hoceima est le fief de plusieurs ténors du parti dont Ilyass El Omari, son secrétaire national. C'est peut-être pour cela que le PAM a appelé ses militants « à s'engager dans toute forme de militantisme légitime contre l'injustice et pour la défense de la dignité des citoyens ». Cette réaction contraste avec celle du PJD, puisque Abdelilah Benkirane a demandé aux membres et sympathisants du parti de ne pas répondre « de quelque manière que ce soit aux appels à manifester ».⁶⁴ Il a ainsi renoué avec le mot d'ordre qu'il avait lancé à ses troupes lors des marches du 20 février 2011 (Desrues, 2012 ; Macias Amoretti, 2014).

Son attitude envers les appels à manifester contre la « hogra » et le « Makhzen » à la suite de la mort du jeune poissonnier d'Al-Hoceima est révé-

tional, 7 novembre 2016, <<http://www.maroc-hebdo.press.ma/cruel-terrible-fin-de-mohssine-fikri/>>.

62. Thomas Savage, « Manifestations dans tout le Maroc en réaction à la mort tragique de Mouhcine Fikri », *Tel Quel*, 30 octobre 2016, <http://telquel.ma/2016/10/30/manifestations-dans-tout-le-maroc-pour-protester-contre-la-mort-tragique-de-mouhcine-fikri_1521350>.

63. Entretien de l'auteur avec des responsables et militants politiques et associatifs du PSU, La Voie démocratique, l'AMDH, l'Observatoire Amazighe pour les libertés publiques et les Droits de l'Homme le 30 et le 31 octobre 2016 à Rabat.

64. Zakaria Choukrallah, « La mort de Mouhcine Fikri à Al-Hoceima provoque une vague d'indignation contre la "hogra" », *Tel Quel*, 30 octobre, 2016, <http://telquel.ma/2016/10/30/la-mort-de-mouhcine-fikri-provoque-une-vague-dindignation-contre-la-hogra_1521268>.

latrice d'un manque patent de solidarité envers certaines causes, dès lors que celles-ci ne touchent pas la morale islamique telle qu'il la conçoit ou ne concernent pas des acteurs proches de sa mouvance. On rappellera à ce propos que si le ministère de l'Intérieur avait été mis en accusation lors de la répression musclée des étudiants en médecine en octobre 2015 et des enseignants stagiaires en janvier et février 2016, cette politique coercitive s'inscrivait dans le prolongement des menaces proférées par le Chef du gouvernement et son porte-parole à l'encontre des manifestants parmi lesquels se trouvaient des sympathisants de l'opposition de gauche et des militants de Justice et Spiritualité⁶⁵.

Conclusion

Malgré cinq années difficiles passées à la tête du gouvernement, le PJD a remporté les élections à la Chambre des représentants pour la deuxième fois consécutive. Il a amélioré sensiblement son score précédent tout en étant loin d'atteindre la majorité absolue. Abdelillah Benkirane déjà conforté par sa prolongation à la tête du parti n'a pas laissé d'autre choix au roi que de le reconduire au poste de Chef du gouvernement. Au soir du 10 octobre, le patron du PJD était sans doute loin de se douter de l'ampleur de l'offensive préparée par le Palais à travers le RNI. Il a appris à ses dépens qu'en « régime parlementaire », en l'absence d'une majorité absolue en nombre de sièges, il ne suffit pas d'arriver en tête des suffrages exprimés par la population. Il faut ensuite gagner la bataille des alliances post-électorales.

In fine, il apparaît que Mohammed VI n'était pas disposé à devoir cohabiter avec un gouvernement au sein duquel il aurait eu à subir les ambitions d'un PJD renforcé et le caractère imprévisible de l'action conduite par l'Istiqlal de Hamid Chabat. C'est au nom de la compétence et du jeu des alliances parlementaires qu'il a repris la main. Il compte précisément sur les compétences des technocrates passés par les ministères ou issues du monde des affaires proche du sérail pour corriger les défaillances des leaders politiques élus, ainsi que pour discipliner une société civile de plaidoyer et une presse d'investigation qui n'ont pas encore renoncé à leur rôle de contre-pouvoir.

À la fin de l'année 2016, Benkirane n'avait toujours pas réussi à former un gouvernement. Mais tout portait à croire qu'il n'accepterait pas le diktat du RNI et que plutôt que de perdre sa crédibilité auprès des militants, il finirait par renoncer à former le gouvernement.

65. C'est dans ce contexte tendu sur le front social et marqué par la répression de la liberté d'expression et de manifestation, que les contacts ont repris au cours de l'année entre l'organisation islamiste et certains courants de l'opposition de gauche que ce soit à travers le dialogue avec des membres actifs de la société civile tels que Maati Monjib ou le parti marxiste-léniniste, *La Voie Démocratique*. Jules Crétois, « Les contacts se multiplient entre Al Adl Wal Ihsan et la gauche radicale », *Tel Quel*, 23 mars 2016. Mohammed Hamza Hachlaf et Mohamed Etayea, « Maati Mounjib questionne Al Adl Wal Ihsan sur ses positions », *Tel Quel*, 20 décembre 2016 http://telquel.ma/2016/12/20/maati-mounjib-questionne-al-adl-wal-ihssan-ses-positions_1527829

Bibliographie

- BENNANI-CHRAÏBI Mounia, 2013, « L'espace partisan marocain : un microcosme polarisé ? », *Revue française de science politique*, 2013/6 (Vol. 63), p. 1163-1192.
- BERRADA Abdelkader, 2014, « Les finances publiques du Maroc : Un bilan du gouvernement Benkirane à mi-parcours (2012-2014) », *L'Année du Maghreb*, 13, URL : <http://anneemaghreb.revues.org/2595> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.2595
- BOLTANSKI Luc, CLAVERIE Elisabeth, OFFENSTADT Nicolas, VAN DAMME Stéphane (dir.), 2007, *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, Seuil.
- DESRUES Thierry, 2017, *El Partido Justicia y Desarrollo (PJD) en Marruecos (2011-2017). Teoría y praxis de gobierno*, Fundación alternativas, Documento de Trabajo Opex N° 84/2017, http://www.fundacionalternativas.org/public/storage/opex_documentos_archivos/
- DESRUES Thierry, 2016, « Le PJD en ville, le PAM à la campagne. Le multipartisme marocain à l'épreuve de la bipolarisation », *L'Année du Maghreb*, 15-II, p. 87-102, <https://anneemaghreb.revues.org/> DOI : 10.4000/anneemaghreb.2901
- DESRUES Thierry, 2015, « Le gouvernement Benkirane à mi-mandat : de l'art d'agiter les épouvantails », *L'Année du Maghreb*, 13-II, <http://anneemaghreb.revues.org/2592> DOI : 10.4000/anneemaghreb.2592
- DESRUES Thierry et Ana VELASCO, 2015, « Jóvenes y activismo político y social en el Magreb: los participantes en el Foro social mundial de Túnez en 2013 », *Revista de Estudios Internacionales Mediterráneos (REIM)*, 19, p. 15-39. DOI : <http://dx.doi.org/10.15366/reim2015.19>
- DESRUES Thierry, 2014, « La fronde de l'Istiqlal et la formation du gouvernement Benkirane II : une aubaine pour la Monarchie ? », *L'Année du Maghreb*, 1/ XI, p. 253-272. URL : <http://anneemaghreb.revues.org/2321> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.2321.
- DESRUES Thierry, 2013, « Mobilizations in a hybrid regime: The 20th February Movement and the Moroccan regime », *Current Sociology*, 61/4, p. 409-423. <http://csi.sagepub.com/content/61/4/409>
- DESRUES Thierry, 2012, « Le Mouvement du 20 février et le régime marocain : contestation, révision constitutionnelle et élections », *L'Année du Maghreb*, VIII/2012, p. 359-389. <http://anneemaghreb.revues.org/1537> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.1537
- DESRUES Thierry et FERNÁNDEZ MOLINA Irene, 2013, « L'expérience gouvernementale du Parti de la Justice et du Développement : les islamistes au pouvoir ? », *L'Année du Maghreb*, IX, p. 345-365. <http://anneemaghreb.revues.org/1954> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.1954
- DESRUES Thierry et KIRHLANI Saïd, 2010, « Dix ans de monarchie exécutive et citoyenne : élections, partis politiques et défiance démocratique », *L'Année du Maghreb*, VI/ 2010, URL : <http://anneemaghreb.revues.org/920> ; DOI : 10.4000/anneemaghreb.920

- DESRUES Thierry et LÓPEZ GARCÍA Bernabé, 2008, « L'institutionnalisation des élections et la désertion des électeurs : le paradoxe de la monarchie exécutive et citoyenne », *L'Année du Maghreb*, V/2008, p. 281-307.
- LÓPEZ GARCÍA Bernabé et HERNANDO DE LARRAMENDI Miguel, 2016, *Las elecciones legislativas de Marruecos de 2016: contexto y lecturas*, ARI 82/2016 - 30/11/2016 <http://www.realinstitutoelcano.org/>
- MACÍAS AMORETTI Juan Antonio, 2014, « El islam político y las movilizaciones populares de 2011 en Marruecos: contextualización ideológica y análisis del discurso », *REIM*, 16, p. 1-22.
- PELLICER Miquel et WEGNER Eva, 2014, « Socio-economic voter profile and motives for Islamist support in Morocco », *Party Politics*, January, vol. 20 no. 1, p. 116-133, doi : 10.1177/1354068811436043
- TOMÉ Beatriz, 2015, *El proceso de inclusión del Partido de la Justicia y el Desarrollo (PJD) en el sistema político marroquí (1996-2011)*, Madrid, Tesis doctoral, Universidad Complutense de Madrid, <http://eprints.ucm.es/35522/1/T36812.pdf>
- WEGNER Eva, 2011, *Islamist Opposition in Authoritarian Regimes: The Party of Justice and Development in Morocco*, Syracuse, NY: Syracuse University Press.

Chronologie Maroc 2016

24 janvier : Ilyas El Omari est élu nouveau secrétaire national du Parti Authenticité et Modernité (PAM).

20 février : Un député du PAM demande l'ouverture d'une enquête au sujet de la retraite anticipée du maire PJD de Rabat de la société chargée de la gestion déléguée des services d'eau et d'électricité de la ville, pour des « raisons de santé ».

24 février : Grève générale à l'appel des principales centrales syndicales. Elle est assez suivie dans les grandes villes. Le PJD dénonce une grève politique.

9 mars : La nomination de 25 gouverneurs est perçue par les cercles proches du PJD comme une manœuvre visant à freiner sa progression aux prochaines élections.

25 avril : Le maire PJDiste de Rabat est auditionné par la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ). Le PJD dénonce une « affaire politique ».

22, 23 et 24 avril : Le congrès national de l'Association Marocaine des Droits Humains (AMDH) se tient à Bouznika près de Rabat dans un contexte de tensions avec le ministère de l'Intérieur depuis l'été 2014.

28 mai : Le congrès extraordinaire du PJD approuve le report de la date du congrès national du parti à l'année 2017, reconduisant ainsi pour une année toutes les instances du parti et partant, Abdelillah Benkirane au poste de Secrétaire national.

2 juin : La Banque centrale du Maroc, la Confédération générale des entreprises du Maroc et le Groupement professionnel des banques du Maroc adressent un mémorandum critique envers la politique économique et financière du gouvernement.

14 juin : Les tribunaux invalident quinze des vingt-six membres de la Chambre des conseillers accusés de comportement frauduleux lors du scrutin du 2 octobre 2015, dont les deux fils de Hamid Chabat, le secrétaire national de l'Istiqlal.

25 juin : Hamid Chabat, secrétaire national de l'Istiqlal lance un appel au PJD pour combattre le complot ourdi par le *tahakkoum* qui viserait à « mettre un terme à la compétition électorale et à revenir à l'absolutisme ». Le terme fera florès pour désigner le téléguidage depuis le Makhzen des actions visant à discréditer le PJD.

2 juillet : Abdelillah Benkirane confie au site d'information *al-aoual.com* l'existence d'un gouvernement « parallèle » (le *tahakkoum*) et incrimine Fouad Ali El Himma, le conseiller du roi.

30 juillet : À l'occasion de la Fête du trône, le roi exprime son mécontentement vis-à-vis du comportement d'une partie de la classe politique à la veille de la campagne électorale. Ses propos visent notamment Abdelillah Benkirane après ses déclarations récentes sur l'existence d'un gouvernement « parallèle ».

1^{er} août : Le wali de Rabat, Abdelouafi Laftit est au cœur d'un scandale après les révélations concernant l'acquisition à un prix très avantageux d'un terrain du domaine privé de l'État.

20 août : Un nouveau scandale éclate après que deux responsables du Mouvement Unicité et Réforme (MUR), considéré comme la matrice idéologique du PJD, sont pris en flagrant délit de relations extra-conjugales.

18 septembre : À Casablanca, une marche de protestation contre le Chef du gouvernement et le PJD réunit plusieurs milliers de personnes. Cette initiative sans promoteurs

clairement identifiés est perçue comme une nouvelle manœuvre du *tahakkoum* pour empêcher une prochaine victoire électorale des islamistes.

7 octobre : Le PJD remporte les élections à la Chambre des représentants. Malgré sa progression, il se situe loin de la majorité absolue.

10 octobre : Conformément à la Constitution, le roi charge Abdellilah Benkirane de la formation du gouvernement.

12 octobre : Le bureau politique du RNI annonce qu'il a sollicité Aziz Akhannouch, homme d'affaires fortuné et ministre de l'Agriculture depuis 2007, pour candidater à la présidence du parti. Dans un communiqué conjoint le RNI et l'UC annoncent qu'ils vont former un groupe parlementaire commun, qui fort de 56 députés, sera le troisième de l'hémicycle devant l'Istiqlal.

28 octobre : Un jeune marchand de poissons, Mohcine Fikri, meurt broyé dans une benne à ordures en tentant de sauver de la destruction sa marchandise qui venait d'être saisie par les autorités. Des manifestations de protestation contre la « hogra » et la situation dans le Rif se produisent à Al-Hoceima.

29 octobre : Aziz Akhannouch est élu secrétaire national du RNI.

30 octobre : Manifestations de protestation contre la « hogra » dans les principales villes du pays en hommage à Mohcine Fikri.

6 novembre : À l'occasion de l'anniversaire de la marche verte, Mohammed VI prononce un discours qui est interprété comme un appui au nouveau secrétaire national du RNI dans ses discussions avec Abdelillah Benkirane et un avertissement à ce dernier sur la marche à suivre dans la formation du gouvernement.

29 novembre : Abdelillah Benkirane condamne la politique de la Russie en Syrie dans un entretien avec une agence de presse arabe. Il est fortement recadré pour avoir empiété sur un domaine réservé du roi et failli provoquer une crise diplomatique.

24 décembre : Le Chef du gouvernement désigné a reçu la visite de deux conseillers du roi, qui lui ont transmis la préoccupation de Mohammed VI et son souhait de voir aboutir prochainement la formation du gouvernement. Au cours d'un meeting de l'UGTM, syndicat affilié à l'Istiqlal, Hamid Chabat a déclaré que « la Mauritanie est une terre marocaine ». En provoquant un début de crise diplomatique avec la Mauritanie, il s'est fermé la porte du futur gouvernement.

31 décembre 2016 : Abdelillah Benkirane n'a toujours pas formé de gouvernement près de trois mois après sa nomination.

